



EL DORADO CLUB

MEMBRE DE LA FEDERATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER



RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – LES MEMBRES ACTIFS

I Adhésions

1.01 Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion chaque année. Elles prendront connaissance des statuts et du règlement intérieur, et en accepteront les conditions, sans restrictions.

1.02 Pour les moins de 16 ans, ce bulletin est à remplir par les parents ou le représentant légal.

1.03 Les membres possesseurs d'un bateau s'engagent, sans contraintes du club, à participer aux activités et à prendre à leur bord des adhérents.

II Cotisation

1.04 Chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle lors de son inscription ; en échange il recevra une carte d'adhérent. Cette cotisation (adhésion club + carte fédérale FNPP) est fixée chaque année par le Conseil d'Administration.

Article 2 – PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB.

2.01 Chaque adhérent s'engage à participer à la vie du club selon ses possibilités.

2.02 Un programme des sorties et des concours est élaboré en début d'année.

2.03 En fonction de la météo les sorties annulées pourront être transformées en atelier.

2.04 Une permanence sera ouverte le vendredi soir de 18h30 à 20h00, dans les locaux du club. Les sorties de pêche de la semaine précédente seront exposées et commentées. Les projets de sortie de la semaine à venir seront inscrits sur le tableau ad-hoc.

2.05 Des ateliers se rapportant aux différentes techniques de pêche seront organisés.

2.06 Le port de la tenue du Club (T-shirt, polo, veste, coupe-vent, casquette..) est vivement conseillé lors des manifestations.

2.07 L'association fera la promotion de la pêche en mer auprès des jeunes. Une prime de 40€ sera attribuée, par le Club, au capitaine pour chaque jeune de moins de 18 ans embarqué.

Article 3 – SORTIES

3.01 Les adhérents sont invités à participer aux sorties programmées.

3.02 Suivant les conditions météo, dès le mercredi avant la sortie programmée, une confirmation sera envoyée par mail, ainsi que les conditions d'organisation et de participation. Une réponse est souhaitable afin d'organiser les équipages.

3.03 Lors de la réunion du vendredi soir, la veille de la sortie, les équipages seront définitivement formés, en respectant, dans la mesure du possible, le tirage au sort pour le 3^e pêcheur.

3.04 L'organisation de la journée de pêche est sous l'entière responsabilité du capitaine du bateau. Les pêcheurs embarqués suivent les instructions du capitaine, et participent activement aux différentes tâches du bord (surveillance, sécurité, manœuvres, mouillage, mise à l'eau de la strouille, nettoyage du bateau, etc.).

3.05 La participation aux frais est fixée à 40€ par sortie. Pour les zones de pêche au-delà du Banc de Guérande la participation est fixée à 60€. Pour les autres sorties le capitaine fixe le montant des frais.

3.06 Les appâts et la strouille sont à la charge de chaque pêcheur.

3.07 Pour les challenges internes, un règlement spécifique sera élaboré. Un classement annuel sera établi et des prix récompenseront les gagnants.



EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER

Article 4 – CHALLENGE DORADES

4.01 L'EL DORADO CLUB organisera chaque année le « Challenge Dorades » le week-end de la Pentecôte (2 jours de compétition répartis du samedi au lundi en fonction des conditions météorologiques).

Article 5 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

5.01 Chaque propriétaire de bateau s'engage à s'assurer, à respecter les règles de sécurité, à équiper son bateau selon la législation en vigueur.

5.02 L'association contracte une assurance couvrant les activités du club.

FAIT à PORNICHE le : 11 janvier 2020

Le Président

Régis GAUTIER

Le Vice-président/Secrétaire

Michel KONARKOWSKI